



XAnge

Siparex XAnge Venture

LETTRE ANNUELLE FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016

AU 31 MARS 2024

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI Siparex Xange Innovation 2016 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité du Fonds.

Le Fonds a procédé durant la période à la cession définitive des titres qu'il détenait dans la société **WORKLIFE**.

Au 31 mars 2024, le Fonds détient onze participations actives dans son portefeuille. Dans la section « Focus Participations » en page 2 de cette Lettre Annuelle, nous vous présentons les sociétés **LE COLLECTIONIST** et **WANDERCRAFT**.

Afin de préserver les intérêts des porteurs de parts et de céder les titres des sociétés du portefeuille du Fonds dans les meilleures conditions possibles, la Société de Gestion a, en accord avec le dépositaire, décidé de proroger la durée de vie du Fonds pour une troisième et dernière période d'un an s'achevant le 31 décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement du Fonds

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur www.siparexfondsfiscaux.com
Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition

*Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

1 — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe, qui dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (cleantech, optique etc...) et de l'impact, a un rôle d'accompagnement qui va au-delà de la participation financière. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, sans que cet accompagnement ne constitue en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

2 — FOCUS PARTICIPATIONS

La Société de Gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer les droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

ACTUALITÉS

LE COLLECTIONIST

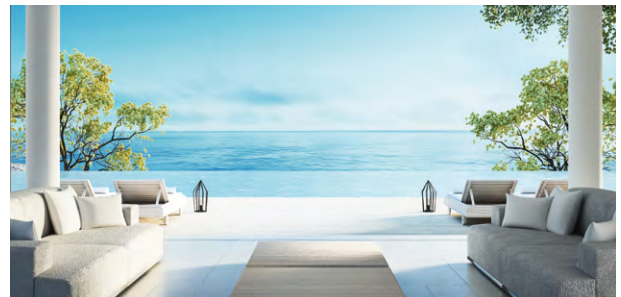
Créée en 2013, Le Collectionist est une plateforme digitale spécialisée dans la location saisonnière de villas de luxe avec services haut de gamme (ménage, cuisine, concierge, expériences uniques comme des aventures en kayak avec pique-nique gastronomique).

La société a été élue l'une des meilleures entreprises de e-tourisme par Condé Nast Traveler (magazine de voyage haut de gamme) en 2020 et 2021.

Entre 2022 et 2024, Le Collectionist a poursuivi sa croissance avec 5 acquisitions, dont la société suisse Bramble Ski.

Le Collectionist est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux de la location de maisons et chalets de luxe.

La société ambitionne de développer son offre aux Etats-Unis en accentuant sa stratégie fondée sur un très haut niveau de confiance, tant pour les propriétaires que pour les locataires



WANDERCRAFT

Wandercraft est un fabricant d'exosquelettes autonomes capables de reproduire la marche humaine. Son exosquelette Atalante permet la marche auto-équilibrée, mains libres.

Cet exosquelette est principalement utilisé par les personnes paraplégiques, atteintes de sclérose en plaques et les personnes en rééducation post AVC. Atalante est utilisé dans des centres de soins pour la rééducation à la marche comme les hôpitaux Rothschild à Paris, la Clinic des Trois Soleils en Seine et Marne ou l'Assistance Publique-Hopitaux de Paris (AP-HP).

Cette technologie simple d'utilisation, permet aux patients de retrouver une certaine autonomie mais également de soulager le travail du personnel médical.

Les efforts commerciaux et réglementaires sur le marché américain ont permis à Wandercraft d'obtenir l'agrément de la FDA pour la commercialisation de l'exosquelette Atalante.

Le président est installé aux Etats-Unis et des recrutements ont été lancés afin de développer ce marché.

Les performances du Fonds sont directement liées à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.

3 — FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016

—
Avantage fiscal
à l'entrée***
—
IR 18 %
—

*** sous réserve de respecter
les conditions fiscales et notamment
la durée de détention

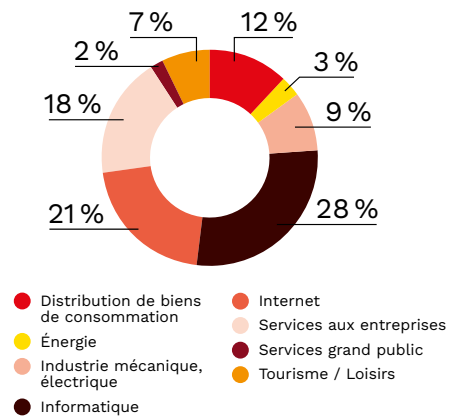
SITUATION AU 31 MARS 2024

| | |
|---|----------------|
| Actif net du Fonds au 31/03/24* | 9 724 407,00 € |
| Valeur de souscription* | 500,00 € |
| Distributions totales* | - € |
| Valeur liquidative au 31/03/24* | 271,35 € |
| Valeur liquidative + distributions au 31/03/24* | 271,35 € |
| Évolution sur 1 an | -3,02 % |
| Évolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)** | -45,73 % |
| Évolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)** | -33,82 % |

* montant par part ** hors droit d'entrée

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



PARTICIPATIONS ACTIVES DU PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2024

| | |
|-------------------------|---|
| AB TASTY | Solution permettant aux sites internet de tester et d'améliorer l'efficacité de leurs pages |
| ELUM | Éditeurs de logiciels de supervision et pilotage de système énergétiques |
| ENERTIME | Spécialisée dans la conception et la fabrication de machines thermodynamiques de puissance valorisant l'énergie renouvelable |
| EVANEOS | Site internet de vente de voyages personnalisés |
| LE COLLECTIONIST | Plateforme en ligne de location saisonnière de villas et résidences secondaires de luxe avec services (ménage, cuisine, concierge...) |
| MDOLORIS | Soutiens permettant l'évaluation de la douleur des patients hospitalisés |
| POLLEN METROLOGY | Éditeur de logiciel d'optimisation des procédés de fabrication de matériaux haute performance (semiconducteurs, nanomatériaux...) |
| RAISIN DS | Revendeur de produits financiers en ligne |
| SENSORBERG | Solutions pour digitaliser la communication et les accès au sein des bureaux, espaces de co-travail (co-working) et hôtels |
| UBAQ | Service SaaS pour les industriels de la santé |
| WANDERCRAFT | Exosquelette pour la rééducation et/ou la marche des personnes paraplégiques et myopathes |

Autres placements — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

| | | | |
|----------------------------|--|---|------------|
| Code ISIN | FR 0012881704 | Date de fin de vie minimum | 31/12/2022 |
| Agrément AMF | FCI20150022 | Date de fin de vie maximum | 31/12/2025 |
| Date de création | 31/12/2015 | Rachats de parts bloqués jusqu'à la fin de vie du Fonds prorogations incluses sauf dans les cas dérogatoires. (2) | |
| Durée de vie | 7 ans | | |
| Prorogation éventuelle (1) | 2 ^{ème} prorogation en cours. 1 dernière prorogation est encore possible. | | |

(1) La durée de vie du Fonds pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion. Cette décision de prorogation sera prise trois mois au moins avant l'expiration de la durée de vie du Fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts au moins trois mois avant l'échéance de sa durée initiale ou d'une précédente prorogation. Elle sera par ailleurs portée à la connaissance de l'AMF et du Dépositaire. (2) Aucune demande de rachats de parts ne peut être prise en compte avant l'expiration du délai réglementaire de conservation des parts permettant de bénéficier de la réduction d'impôts IR. A titre exceptionnel, les demandes de rachats de parts qui interviennent avant l'expiration de ce délai sont acceptées dès lors qu'elles sont liées à un accident de la vie : invalidité (correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale), décès ou licenciement du porteur de parts ou de son conjoint soumis à une imposition commune. Les rachats de parts sont réalisés sur la base de la valeur liquidative semestrielle qui suit la demande de rachat. Les dates d'établissement des valeurs liquidatives, et corrélativement, les dates d'exécution des ordres de rachats de parts sont en date du 31 mars et du 30 septembre.

FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FCPI SIPAREX INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D. 214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la Société de Gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de Gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

| MILLESIME DE FONDS | ANNÉE de création | GRANDEUR Constatée (par part) | SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS PAR PART (en €) | | | | | | | | | | |
|------------------------------------|-------------------|------------------------------------|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | | | FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS DEPUIS LA SOUSCRIPTION PAR PART (en €) | | | | | | | | | | |
| | | | 31/03 2014 | 31/03 2015 | 31/03 2016 | 31/03 2017 | 31/03 2018 | 31/03 2019 | 31/03 2020 | 31/03 2021 | 31/03 2022 | 31/03 2023 | 31/03 2024 |
| FCPI SIPAREX INNOVATION 2012 | 2011 | Valeur liquidative + distributions | 440,18 | 399,29 | 424,93 | 438,34 | 441,17 | 428,55 | 276,03 | 284,31 | 160,05 | 161,28 | 214,64 |
| | | Montant des frais cumulés | 23,54 | 33,56 | 43,40 | 53,49 | 64,06 | 74,87 | 82,21 | 86,64 | 90,14 | 90,28 | 90,52 |
| FCPI SIPAREX INNOVATION 2013 | 2012 | Valeur liquidative + distributions | 495,16 | 477,64 | 656,65 | 620,10 | 650,18 | 635,91 | 559,83 | 586,02 | 542,60 | 292,32 | 502,38 |
| | | Montant des frais cumulés | 12,64 | 22,59 | 33,10 | 42,90 | 53,06 | 63,23 | 73,54 | 83,84 | 93,90 | 101,15 | 101,75 |
| FCPI SIPAREX INNOVATION 2014 | 2013 | Valeur liquidative + distributions | | 470,60 | 655,50 | 624,12 | 382,22 | 354,87 | 241,63 | 253,43 | 239,50 | 175,14 | 161,53 |
| | | Montant des frais cumulés | | 30,70 | 51,34 | 73,11 | 96,07 | 117,67 | 142,45 | 165,04 | 177,93 | 185,24 | 189,28 |
| FCPI SIPAREX INNOVATION 2015 | 2014 | Valeur liquidative + distributions | | | 546,61 | 472,43 | 305,60 | 287,81 | 159,13 | 165,86 | 146,47 | 80,03 | 68,96 |
| | | Montant des frais cumulés | | | 27,76 | 49,38 | 72,00 | 93,11 | 115,88 | 138,25 | 154,54 | 166,04 | 175,85 |
| FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016 | 2015 | Valeur liquidative + distributions | | | | 476,05 | 401,32 | 447,07 | 396,08 | 422,16 | 372,37 | 279,80 | 271,35 |
| | | Montant des frais cumulés | | | | 28,13 | 49,24 | 70,43 | 91,92 | 113,55 | 134,94 | 155,50 | 172,76 |
| FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2017 | 2016 | Valeur liquidative + distributions | | | | | 440,61 | 430,58 | 391,21 | 440,51 | 429,64 | 394,78 | 383,97 |
| | | Montant des frais cumulés | | | | | 27,95 | 49,24 | 70,95 | 92,27 | 113,42 | 133,57 | 154,13 |
| FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2018 | 2017 | Valeur liquidative + distributions | | | | | 490,67 | 474,32 | 426,48 | 439,94 | 646,77 | 526,25 | 569,98 |
| | | Montant des frais cumulés | | | | | 6,21 | 33,02 | 54,40 | 75,52 | 97,69 | 119,56 | 140,22 |
| FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2019 | 2018 | Valeur liquidative + distributions | | | | | | 496,57 | 468,83 | 461,36 | 675,78 | 582,38 | 630,05 |
| | | Montant des frais cumulés | | | | | | 5,43 | 30,26 | 49,97 | 67,32 | 82,25 | 97,32 |
| FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2020 | 2019 | Valeur liquidative + distributions | | | | | | | 479,46 | 513,35 | 520,77 | 527,82 | |
| | | Montant des frais cumulés | | | | | | | 25,09 | 44,41 | 60,93 | 75,34 | |
| FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2021 | 2020 | Valeur liquidative + distributions | | | | | | | | 478,65 | 458,06 | 469,82 | |
| | | Montant des frais cumulés | | | | | | | | 25,59 | 45,42 | 61,79 | |
| FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2022 | 2021 | Valeur liquidative + distributions | | | | | | | | | 464,12 | 462,54 | |
| | | Montant des frais cumulés | | | | | | | | | 26,63 | 46,83 | |

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du Fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires applicables aux Fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

AVERTISSEMENT

Votre attention est attirée sur le fait que le montant de votre souscription est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment les contraintes et les risques suivants :

- Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur des actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la Société de Gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.
- Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.
- Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des entreprises

dans lesquelles il investit. Une partie de ces investissements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

— Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet www.siparexfondsfiscaux.com

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La Société de Gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la Société de Gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa Société de Gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition.

XAnge

Siparex XAnge Venture

5 rue Feydeau, 75002 Paris
T. 01 53 93 02 20
serviceclients@siparex.com

siparexfondsfiscaux.com
xange.fr

Société par actions simplifiée au capital de 1 372 800 € - 452 276 181 RCS Paris
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-04000032 - N°TVA : FR 24 452 276 181